

Présentation

Charte de collaboration des partenaires du réseau de soins

Elisabeth Débenay
cheffe du secteur du réseau de soins
Service de la planification et du réseau de soins
Direction générale de la santé

Annexe 1 au PV de la Réunion plénière no 35 du 24 février 2014 de la
Plate-forme des associations d'aînés de Genève



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Direction générale de la santé

Politique publique en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie 2012

1. Prévenir pour vieillir en santé

2. Bien vieillir chez soi

3. Bien vieillir en EMS

4. Garantir l'autodétermination et la dignité en fin de vie

5. Renforcer la continuité des prises en charge



Loi sur le réseau de soins et la maintien à domicile

Commission de coordination du réseau de soins



1. **Direction générale de la santé (DGS) : présidence**
2. **ACG**
3. **AMG**
4. **Association genevoise des foyers pour personnes âgées**
5. **Association des cliniques privées de Genève**
6. **Direction générale de l'action sociale (DGAS)**
7. **Fegems**
8. **HUG**
9. **imad**
10. **pharmaGenève**
11. **Plate-forme des associations d'aînés de Genève**
12. **Services privés d'aide et de soins à domicile**

Projets de la commission de coordination du réseau de soins

**Diminuer
le nombre
de patients en
attente de
placement aux
HUG**

**Améliorer
la préparation
des sorties
HUG et les
retours à
domicile**

**Actualiser
la feuille de
transfert**

**Informations
nécessaires à la
continuité des
soins**

Réunir, informer

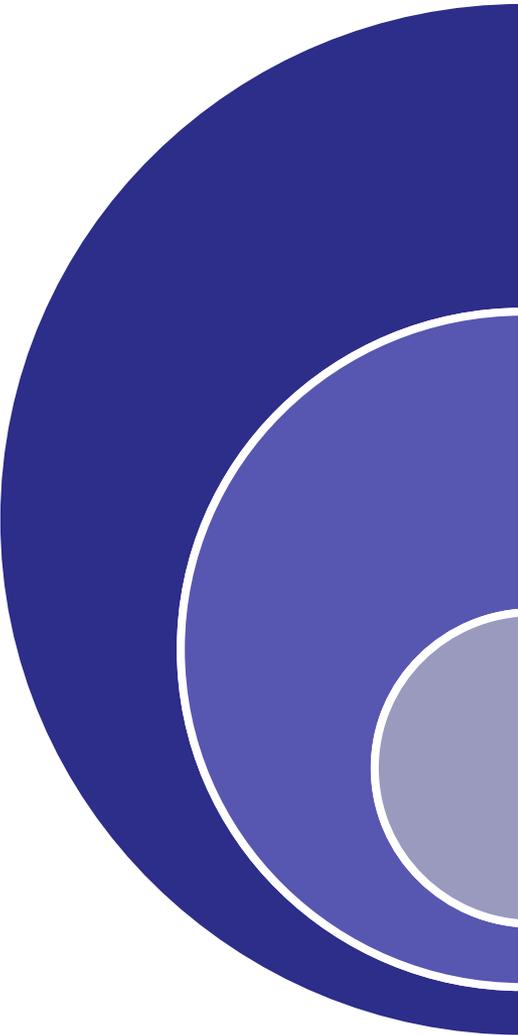
**Colloque
annuel du
réseau de soins**

**Promouvoir
des règles
communes de
fonctionnement**

**Charte de
collaboration
des partenaires
du réseau
de soins**



Charte de collaboration des partenaires du réseau de soins



Enjeu

- Réunir tous les partenaires du réseau
- Optimiser le fonctionnement du réseau

But

- Définir des règles communes de fonctionnement

Validation

- Définie par la commission de coordination du réseau de soins
- Validée par le chef du DARES
- Présentée au Conseil d'Etat



Signataires éligibles :

tous les partenaires du réseau

**personnes morales ayant le
pouvoir d'engager leur structure**

**personnes qui s'engagent en
leur nom propre**



6 domaines

1. Collaboration

2. Pratiques professionnelles

3. Partage d'informations

4. Formation

5. Informations aux personnes et à leurs proches

6. Communication entre les partenaires du réseau

Indicateurs de départ... évolutifs

Adhésion

- Nombre de signataires

Collaboration

- Liste des conventions actives entre partenaires du réseau

Pratiques professionnelles

- Liste des référentiels communs

Formations

- Nombre de collaborateurs formés

Partage d'informations

- Adhésion à mondossiermedical.ch

Information aux personnes et à leurs proches

- Information grand public réalisée conjointement avec un ou des partenaire(s) du réseau



1. Lancement

Adhésion

base volontaire

Indicateurs évolutifs

début : en lien avec les programmes cantonaux

2. Bilan

Ajustement
et
extension
des indicateurs

Informations

- Site du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé :
http://ge.ch/dares/planification-reseau-soins/charte_collaboration-1156-3763.html
- Renseignements :
- charte-rs@etat.ge.ch
- Tél. Mme Débenay : 022 546 18 84

